

01/04/2021

Malus pour tous les emballages porteurs d'une signalétique confusante avec les règles de tri et gestion des déchets ex: Point vert

Art. 62 Loi AGECE



L'arrêté du 30 novembre 2020 publié le 24 décembre 2020 précise les signalétiques et marquages visés par cet article qui sont ainsi concernés par la pénalité

REPORTÉ - Ordonnance du 15 mars 2021 suspendant l'application de la pénalité avec report de la mesure à 2022 (date de report à définir)

03/07/2021

Nouvelles exigences de marquage pour les lingettes pré-imbibées pour usage corporels et domestiques contenant entièrement ou partiellement du plastique

Dir. 2019/904/CE

Règlement d'exécution 2020/2151 + Notes d'Orientation de la CE



Marquage sous forme d'autocollant autorisé jusqu'au 4 juillet 2022

01/01/2022

Obligation d'apposition de l'info-tri (Triman + modalités tri)

Art.17 Loi AGECE - Décret d'application n° 2021-835 du 29 juin 2021



Obligation de Dons des invendus de produits de première nécessité et obligation de non destruction des invendus pour les autres produits (réutilisation, réemploi, recyclage) - Art.35 Loi AGECE - Décret d'application n°2020-1724 du 28 décembre 2020

Obligation d'information des qualités/caractéristiques environnementales

+ Exigences supplémentaires en matières d'affichage des mentions « compostable » et « recyclé »

+ Interdiction d'utilisation des mentions " biodégradable ", " respectueux de l'environnement " ou toute autre mention équivalente

Art. 13-I Loi AGECE - Décret en préparation _ [Projet de décret disponible sur Cosmed Veille](#)

Obligation de rendre disponible les informations permettant d'identifier les PE avérées ou présumées dans le produit PE

Art. 13-II Loi AGECE - Décret d'application n°2021-1110 du 23 août 2021

Ces informations sont mises à disposition sous un format dématérialisé: soit sur une page dédiée, soit au moyen d'une application désigné par arrêté. Pour certaines catégories de produits présentant un risque d'exposition particulier (désignées par arrêté en cours) cette obligation s'appliquera également aux PE suspectées (affichage par voie électronique uniquement envisagé à ce jour)

Un arrêté en cours de préparation fixera la liste des substances PE concernées.

[Projet d'arrêté disponible sur Cosmed Veille](#)

NB : Dans l'attente des liste officielles et afin d'étudier l'impact de cette obligation, Cosmed a défini des listes selon les informations déjà transmises par les autorités , voir : [FR – Loi AGECE n° 2020-105](#)

Sur certaines catégories de produits contenant des substances à caractère PE, obligation d'apposition d'un pictogramme « interdit au femmes enceintes » ou information par un autre moyen de marquage, d'étiquetage ou d'affichage

Art. 14 Loi AGECE - Cette obligation sera imposée aux fabricants de produits sur la base de recommandations ANSES (aucune à ce jour)



Interdiction d'utilisation des huiles minérales sur les emballages - Art. 112 Loi AGECE

2023

Objectif 5% d'emballage réemployé

Art.67 Loi AGECE

Décrets en préparation

Interdiction d'utilisation des huiles minérales pour l'impression de publicité (prospectus, catalogues)

Art. 112 Loi AGECE

01/01/2025

Objectif 100% des plastiques recyclés

Art.5 Loi AGECE - Filières REP en cours de création

Objectif 10% d'emballage réemployé

Art.67 Loi AGECE - Décrets en préparation

Interdiction d'utilisation des huiles minérales pour des impressions destinés au public Art. 112 Loi AGECE

01/01/2026

Interdiction d'utilisation des microplastiques dans tous les cosmétiques rincés Art.82 Loi AGECE

Décret en préparation

01/01/2027

Interdiction d'utilisation des microplastiques dans les cosmétiques non-rincés Art.82 Loi AGECE

Décret en préparation

Horizon 2040

Fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique via objectifs de plans quinquennaux Art.7 Loi AGECE

Projet de décret en cours pour la période 2021-2025